

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Lettre d'information sur la déclinaison régionale
en Auvergne-Rhône-Alpes

Octobre 2021

La stratégie pour les aires protégées 2030 a été adoptée en janvier 2021. La DREAL est chargée de réaliser la déclinaison régionale pour fin 2021, c'est-à-dire produire un diagnostic régional et un premier plan d'actions 2022-2023. L'objectif de cette lettre d'information est de présenter un point d'avancement synthétique de ce chantier, via un bilan des travaux réalisés et la présentation des prochaines étapes.



Crédits photos : Yann Baillet (Flavia), L. Quay, S.Huc (CBN Alpin), G. Brouard, M. Georget (CEN Rhône-Alpes), V. Bonnet (CBN Alpin), Y. Peyrard, M. Poussin, A.Giusti, S. Esnouf (CEN Auvergne)

Qu'est-ce qui a été réalisé depuis la lettre d'information de mai 2021 ?

Les DDT (directions départementales des territoires) ont organisé dans les départements des réunions de concertation dont l'objet était : **quels sont les enjeux de protection des espaces naturels à horizon 10 ans ?**

Ce travail a été réalisé dans **un cadre partenarial large** : gestionnaires d'aires protégées, conservatoires botaniques nationaux, collectivités territoriales, associations de protection de la nature, représentants d'usagers...

Les résultats obtenus seront présentés par les DDT lors des comités de pilotage départementaux à venir dans chaque département.

Quelques premiers résultats pour la région :

- 15 projets de protection forte sont en voie de finalisation, par exemples l'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APPHN) des forêts alluviales de la Drôme (26) et 4 nouvelles réserves biologiques (15, 63, 73)
- 23 projets de protection vont être mis en place sur des enjeux ciblés (c'est-à-dire dont l'opportunité locale a été vérifiée), par exemples les projets d'APPHN de la basse vallée de l'Ain (01) et des forêts alluviales du bassin du Lez (26) et des projets d'arrêtés préfectoraux de protection de géotope (APPG) (01, 15, 43)
- 74 enveloppes territoriales ont été identifiées, sur lesquelles engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée (dont 48 relevant du plan d'actions 2022-2023)
- 28 enjeux sont à préciser dans le plan d'actions 2022-2023 (études à réaliser)

La DREAL a par ailleurs finalisé des [fiches d'état des lieux quantitatif](#) du réseau d'aires protégées, pour les 12 départements et la région. Ces fiches factuelles sont complétées par un **état des lieux qualitatif** qui a été établi à partir des contributions des partenaires et figure dans la [version « v0 » du diagnostic régional](#).

Quelques repères (mars 2021) :

- ➔ 25.640 km² de la région « protégés » (au sens large des outils de protection réglementaire, contractuelle et foncière : cf. la définition et une carte régionale dans la lettre d'information de mai 2021), soit **36,22 %** de la région
- ➔ 2.143,7 km² de la région sous protection forte, soit **3,03 %** de la région

De nombreuses réunions à venir pour poursuivre le projet !

Deux nouveaux cycles de réunions vont avoir lieu dans les prochaines semaines sur la déclinaison régionale de la stratégie pour les aires protégées :

Des **comités de pilotage départementaux**, présidés par les préfets (voire en co-présidence avec le président du conseil départemental), sur les **actions découlant des enjeux de protection identifiés**.

Des **réunions techniques** avec des gestionnaires d'aires protégées, sur leurs attentes en matière d'**actions transversales de niveau régional**.

Les **actions transversales** ont pour objet de faciliter la mise en œuvre de la SAP dans les territoires et préparer les plans d'actions suivants. Elles portent notamment sur les thématiques suivantes :

- synergies entre aires protégées : état des lieux, amélioration
- animation de réseau des gestionnaires d'aires protégées, partenariats avec la recherche
- acceptabilité locale et communication sur les aires protégées
- leviers sur certains outils, par exemple les obligations réelles environnementales (ORE), le réseau FRENE...
- prise en compte du changement climatique, zones en déficit de connaissance naturaliste
- appropriation des aires protégées par les acteurs de l'eau

Les projets d'actions établis à ce stade figurent dans la [version « v1 » du plan d'actions régional](#). Les questions ou information incertaines sont surlignées en gris. **N'hésitez pas à partager vos attentes et idées !**



2 photos de réserves naturelles nationales de montagne de la région : à gauche, la vallée de Chaudefour (Puy-de-Dôme) et à droite, les hauts plateaux du Vercors (Drôme, Isère)



Contact : pn.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr